



Convocation devant le juge d application des peines

Par **ogcsteph**, le **30/04/2011** à **13:20**

Bonjour,

j ai étais condamne en 03/09 suite a un probleme de pension alimentaire a de la prison avec sursis et mise a l epreuve.

Depuis cette condamnation la pension alimentaire est saisie directement sur ma fiche de paye. je viens de recevoir une convocation du JAP suite a la condamnation de 2009.

Il me demande de me presenter avec mes fiches de paye, justif de securite sociale, quittance de loyer, avis d imposition....

Je ne comprend pas pourquoi je suis convoqué sachant que je paye la pension tous les mois. Est ce normal ?

merci a vous pour votre aide

cdlt
stephane

Par **Maître marque**, le **30/04/2011** à **22:27**

Bonsoir,

Vous avez été condamné à une peine de prison avec mise à l'épreuve. Lors de cette condamnation, il vous a été imposé des obligations. Les avez-vous respectées ?

Le JAP vous convoque simplement pour faire le point de votre dossier et vérifier votre situation et le respect des obligations.

Avant d'y aller, revoyez votre jugement et regardez si vous avez rempli toutes les obligations qui vous étaient imposées.

Bien à vous

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011** à **07:34**

bonjours,

merci pour votre réponse.

Oui j ai bien rempli toutes mes obligations.

C'est normal que le JAP me convoque pour verifications ?

Est ce systematiquement que le JAP fasse ces verifications ?

merci

stephane

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **15:55**

Vous avez réglé les arriérés ?

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011** à **16:05**

les arriérés sont saisis directement sur mon salaire, en plus de la pension en cours, tous les mois pendant plusieurs années jusqu'au reglement total.

merci

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **18:23**

De toute façon, vous êtes en sursis avec mise à l'épreuve, le JAP doit vous contrôler, donc vous y allez avec les éléments qu'il vous demande (sauf si vous voulez voir votre sursis remis

en cause)

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011** à **18:36**

merci pour la reponse. Donc finalement si le Jap me convoque c'est normal ? sachant que je paye tous les mois , je n ai donc pas de soucis a me faire ?
merci

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **19:13**

non, il fait son boulot.
Vous avez une mise à l'épreuve de combien de temps ?

Par **ogcsteph**, le **01/05/2011** à **19:43**

Merci beaucoup pour votre aide

je ne sais pas exactement combien de temps dure la mise a l epreuve.

Ce qui m a inquiéte c'est que le jugement date de Mars/2009, et je n ai rien reçu depuis, hormis cette convocation hier, ou il est note que c'est pour me notifier les obligations auxquelles je suis soumis.

merci
steph

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **23:00**

[citation]je ne sais pas exactement combien de temps dure la mise a l epreuve.
[/citation]Relisez le jugement.

[citation]Ce qui m a inquiéte c'est que le jugement date de Mars/2009, et je n ai rien reçu depuis, hormis cette convocation hier, ou il est note que c'est pour me notifier les obligations auxquelles je suis soumis.

[/citation]

Les JAP sont surchargés, face à des criminels, des délinquants graves etc., vous n'êtes pas du tout un cas urgent (ce n'est qu'une petite histoire d'argent)

Par **ogcsteph**, le **02/05/2011** à **10:20**

Donc si je comprends bien, le jap convoque systématiquement les personnes mises à l'épreuve ?

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **01:08**

normalement oui, s'il y a mise à l'épreuve, il y a suivi du JAP

Il va vérifier que le jugement est respecté, et s'il ne l'est pas, que vous ne louvoyez pas pour ne pas être solvable donc il demande des justificatifs, sur une liste, la même pour tout le monde. Comme ça s'il s'aperçoit que vous ne payez pas, vous n'aurez pas besoin de revenir pour prouver que vous ne pouvez pas.

Ce qui explique pourquoi il vous demande des papiers qui vous semblent inutiles.